



Mairie d'OLLOIX

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

I. Informations générales et synthétiques :

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité spécialité et équilibre.

Le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la commune.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 de la commune d'Olloix, qui a été présentée au Conseil municipal au cours de sa séance du 22 avril 2026.

II. Priorités du budget

En 2025 la priorité du budget a été la 2eme tranche des travaux de rénovation de l'église communale d'Olloix : les fresques de la voûte à la croisée du transept et les vitraux dans le chœur de l'église. En parallèle, les travaux sur les voies communales, chemin du puy d'Olloix, chemin des quatre vents et chemin de la roche du grelet ont été finalisés.

III. Ressources et charges des sections de Fonctionnement et Investissement du budget principal

1. Charges de fonctionnement de l'exercice :	301 598,94 €
--	--------------

Les dépenses de fonctionnement ont peu évolué depuis l'année passée.

2. Ressources de fonctionnement :	315 215,14 €
-----------------------------------	--------------

L'excédent reporté est de 13 616,20 €.

La principale source de revenus provient des dotations de l'Etat, des impôts locaux, de la location des immeubles et des redevances de l'aire de camping, celle-ci a été particulièrement bien fréquentée cette année et représente une source de revenu non négligeable pour la collectivité qui a su organiser la gestion des collectes.

3. Charges d'investissement : 132 034,50 €

Restes à réaliser en 2025 : Recette à inscrire au BP 2026 : 105 980,72 €

4. Recettes d'investissement : 104 990,65 €

5. Ressources et charges des sections de Fonctionnement & Investissement du budget annexe de l'assainissement

i. Charges de fonctionnement : 53 561,56 €

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'Assainissement consistent principalement en l'entretien des 3 stations d'assainissement, le versement des taxes réglées à l'Agence de l'Eau ainsi que le remboursement des intérêts des emprunts.

ii. Recettes de fonctionnement : 50 466,19 €

Elles proviennent principalement des redevances payées par les abonnés et des taxes de raccordement aux réseaux dont s'acquittent les nouveaux abonnés.

IV. Montant du budget consolidé :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Restes à réaliser
COMMUNE					
Dépenses	312 761,74	301 598,94	220 971,59	132 034,50	0,00
Recettes	312 761,74	315 215,14	220 971,59	104 990,65	105 980,72
ASSAINISSEMENT					
Dépenses	62 277,55	53 561,56	96 086,56	34 518,99	31 020,00
Recettes	62 277,55	50 466,19	96 086,56	46 680,00	20 680,00
TOTAL GENERAL					
Dépenses	375 039,29	355 160,50	317 058,15	166 553,49	31 020,00
Recettes	375 039,29	365 681,33	317 058,15	151 670,65	126 660,72

V. Niveau de l'épargne brute :

Budgets	Capacité d'autofinancement= CAF brute €	Niveau de l'épargne nette= CAF nette
Commune	47 764,20	34 410,95
Assainissement	19 127,63	9 058,65

CAF BRUTE = Recette de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement

CAF NETTE = CAF BRUT – dette (intérêts + capital)

VI. Niveau des taux d'imposition :

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts en 2025.

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties - TFB	39.45 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties- TFNB	142.29 %

VII. Effectif salarial et charges de personnel :

L'effectif de de trois agents titulaires au 31 décembre 2025. Les charges de personnel s'élèvent à 80 829,01 €.

1 employé catégorie B :

Une secrétaire de mairie au grade d'attaché, en charge de la comptabilité, budgets, marchés, dossiers de subventions et du personnel (paie + gestion de la carrière des agents).

2 employés catégories C :

1 adjoint administratif en charge de l'accueil, urbanisme, état civil, élection, ...

1 adjoint technique territorial en charge de l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments Communaux.